

# **Loi portant sur la constitution de servitudes d'usage d'un local et pour des canalisations souterraines sur la parcelle N° dp3012 du domaine public de la Ville de Carouge au profit des Services industriels de Genève (12856)**

*du 30 avril 2021*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;  
vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Carouge, du  
19 novembre 2019, approuvée par décision du département de la cohésion  
sociale du 28 janvier 2020,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Constitution de servitudes**

La constitution d'une servitude d'usage d'un local et d'une servitude de pose, de maintien et d'entretien de canalisations souterraines, à titre gratuit, au profit des Services industriels de Genève, pour l'exploitation de deux postes de transformation électrique sis rue Joseph-Girard 13, parcelle N° dp3012, propriété de la Ville de Carouge, selon le plan de servitudes n° 08-1933 établi par les Services industriels de Genève le 12 septembre 2018, et annexé à la présente loi, est autorisée.

# PLAN DE SERVITUDE



Services Industriels de Genève  
 Cadastre des réseaux et géomatique  
 Château-Bloch 2, chemin du / 1219 Le Lignon  
 Case postale 2777 / 1211 Genève 2  
 Téléphone : 022 420 85 85  
 Internet : [www.mieuxvivre.sig.ch](http://www.mieuxvivre.sig.ch)

Notre ref. : dossier n° : 08-1933  
 Date : 12.09.2018

R.S. : \_\_\_\_\_

Commune : 08 / Carouge

Plan : 20

Echelle : 1:250



F3 Usage d'énergies



G6 Canalisations électriques, Largeur = 1.50 m.

